

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Treizième session
Kingston, Jamaïque
9 – 20 juillet 2007

Assemblée (matin)

FM/13/9
12 juillet 2007

L'ASSEMBLÉE EXAMINE LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ ET NOMME LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Ce matin, à Kingston, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a pris note du rapport annuel du Secrétaire général, M. Satya N. Nandan (Fidji) et a procédé à l'élection des quatre vice-présidents et à la nomination de neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs. Ont été élus à la vice-présidence la Corée du Sud pour le Groupe d'États d'Asie, les Pays-Bas pour le Groupe d'États d'Europe occidentale, la Roumanie pour le Groupe d'États d'Europe orientale et le Honduras pour le Groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes.

En l'absence de la présidente, Son excellence Olufolajimi Modupe Akintola (Nigeria), Vice-président Lee Ho-Sung (Corée) a assuré la présidence de la séance.

Les neuf membres suivants ont été nommés à la Commission de vérification des pouvoirs de l'Autorité : le Kenya, l'Afrique du Sud, la Chine, le Japon, le Guyana, le Panama, Malte, la Nouvelle Zélande et la Pologne.

En exergue à sa présentation, le Secrétaire général a soulevé le problème que représente le taux d'absentéisme des Etats membres aux sessions de l'Autorité. Il a également rappelé aux membres de l'Assemblée le rôle législatif que joue cet organe et l'importance que revêt la participation de tous les membres aux décisions prises dans le cadre des travaux. De surcroît, il s'est dit préoccupé du retard important qu'accusent certains membres dans le versement de leurs contributions.

Rapport du secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins (ISBA/13/A/2) soumis en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, rend compte des travaux menés par l'Autorité au cours des 12 mois écoulés et présente le programme de travail proposé pour la période 2008-2010.

-à suivre -

L'Autorité continue de s'acquitter du mandat qui lui est dévolu depuis sa création. Au cours des trois prochaines années, le programme de travail continuera de s'articuler autour des aspects scientifiques et techniques qui sous-tendent les activités de l'Autorité.

Poursuivant ses efforts de mieux connaître les ressources minérales de la zone internationale des fonds marins et du milieu où elles se trouvent et afin de mieux gérer les effets de l'exploration et l'exploitation sur l'environnement, l'Autorité continuera à promouvoir et à encourager la recherche scientifique marine. Depuis 1998, l'Autorité organise avec succès des ateliers et des séminaires sur des thèmes liés à l'exploitation minière dans les fonds marins.

Dans le cadre du programme de travail pour 2008-2010, le secrétariat continuera d'enrichir la base de données centrale de l'Autorité et mettra au point des produits qui donnent une meilleure idée des ressources susceptibles d'exister dans la Zone et qui tiennent compte du processus mis en œuvre par l'Autorité pour constituer des réserves de métaux à partir des ressources minérales de la Zone. Le secrétariat prévoit adapter la structure de la base de données de manière à regrouper les données et informations par type de ressource – nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques et encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. Initiée en 2000, la base de données centrale a pour but de recueillir et de centraliser toutes les données et informations disponibles sur les ressources minérales marines.

Trois nouveaux ateliers internationaux seront organisés dans le cadre du programme de travail pour 2008-2010, le premier consacré à l'examen des résultats du projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton, le deuxième à la définition des modalités de collaboration scientifique en vue de la recherche de gisements de sulfures polymétalliques dans la Zone et à la recherche de sources de financement à cet effet, et le troisième à la normalisation des données et informations sur l'environnement. Le but recherché est d'aider les contractants potentiels à recueillir des données et des informations comparables qui permettront à l'Autorité de mettre en place un programme de suivi cohérent.

Au titre de la collaboration scientifique fructueuse, le Secrétaire général a cité en exemple le projet Kaplan réunissant l'Autorité et un groupe de chercheurs internationaux et d'institutions internationales. Lancé en 2000, ce projet, financé principalement par le Fonds J.M. Kaplan (d'où il tire son nom) avec une contribution de l'Autorité, devait prendre fin le 30 juin 2007. Ce projet de collaboration, vise, entre autres, à estimer, à l'aide de méthodes modernes d'analyse moléculaire, le nombre d'espèces de polychètes, de nématodes et de foraminifères présentes dans deux à trois stations situées à quelque 1500 kilomètres de distance dans la zone nodulaire du Pacifique.

Relativement au budget et aux finances, le rapport indique qu'au 30 juin, les contributions versées représentaient 82% du montant des contributions au budget de 2007. De plus, 51 membres de l'Autorité accusaient des retards dans le paiement de leurs contributions depuis deux ans. Le montant des contributions encore dues par les États

membres s'élève à 302 218 dollars. Au 1^{er} mai 2007, le solde du fonds de roulement atteignait le plafond approuvé de 438 000 dollars.

Le rapport fait mention du fonds de dotation créé afin de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone (ISBA/12/A/11). Un autre objectif du fonds est d'appuyer la participation des scientifiques et de techniciens qualifiés venant de pays en développement aux programmes de recherche scientifique marine en leur offrant la possibilité de prendre part à des activités de coopération scientifique et technique internationales.

Touchant au fonds d'affectation spéciale volontaire, établi en 2002, le Secrétaire général a fait observer que la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique originaires de pays en développement s'était améliorée. Ce fonds avait effectivement été créé à cet effet. Au premier mai 2002, ce fonds accusait un solde de 79,770 dollars des États-Unis.

Le rapport signale qu'à la lumière des faits nouveaux survenus dans le secteur des minéraux marins, l'Autorité commencera aussi à suivre de plus près les tendances et l'évolution touchant les activités d'exploitation des ressources des fonds marins, notamment en analysant la situation du marché mondial des métaux ainsi que les cours des métaux et les tendances et perspectives en la matière.

Le Secrétaire générale signale qu'en cette année qui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de la Convention à la signature, plus des trois quarts des États Membres de l'ONU sont aussi membres de l'Autorité et que l'objectif d'une participation universelle est en bonne voie d'être atteint.

L'un des problèmes récurrents soulignés par le rapport est le faible taux de participation à l'Assemblée. C'est un problème grave, qui nuit à la réputation et à la crédibilité de l'Autorité. Ces dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour rationaliser les réunions de l'Assemblée en diminuant leur durée et leur fréquence, mais ils n'ont pas eu l'effet escompté sur le niveau de participation.

Le rapport du Secrétaire a suscité des interventions de la part de nombre de délégations.

Le représentant de la Chine s'est dit satisfait du progrès réalisé au niveau de l'élaboration des deux règlements touchant à l'exploitation des ressources minérales, mais a rappelé la nécessité de faire montre de prudence afin d'éviter l'adoption hâtive de mesures. Il a également souligné l'importance primordiale que revêtent ces règlements pour le développement des économies émergentes notamment celle de son pays.

La délégation de l'Afrique du Sud a déploré le faible taux de participation des pays membres aux travaux de l'Autorité. Le Nigeria, la Jamaïque et le Sénégal ont fait écho de la même préoccupation. Le représentant du Nigeria, pour sa part, a proposé que soit élaboré, à l'intention des pays membres, un questionnaire visant à recenser les raisons qui motivent les absences et ce afin de chercher une solution au problème.

Dans son intervention, le représentant du Sénégal a félicité la Commission juridique et technique pour la qualité de son travail. Il a lancé un appel pour qu'une plus grande attention soit accordée à cet organe afin de lui permettre de trouver les moyens nécessaires à l'optimisation de son rôle. Au sujet du fonds d'affection spéciale, il a salué et la création de ce fonds et les efforts du secrétariat visant à dresser des directives régissant l'utilisation du fonds. Il a remercié tous ceux qui ont contribué à son alimentation et a exprimé le souhait que d'autres emboîtent le pas. Le représentant du Sénégal a exprimé son soutien aux efforts fournis par l'Autorité dans la mise en place d'un site Web permettant la diffusion des activités de l'Autorité. Il a formulé le désir que l'Autorité puisse trouver les ressources nécessaires pour établir des liens de collaboration entre la bibliothèque de l'Autorité et des bibliothèques universitaires, notamment dans son pays. Au plan des ateliers, il s'est réjoui du partage de l'information qui en découle. Il a suggéré que l'atelier sur la normalisation des données et des informations sur l'environnement prévu au cours de la période 2008-2010 soit organisé dans un pays en développement, et ce afin de mieux faire connaître l'Autorité. Son pays serait prêt à participer à l'organisation d'un tel atelier. Enfin, le Sénégal a annoncé l'ouverture d'une ambassade à Kingston et une mission permanente auprès de l'Autorité.

S'agissant des ateliers de formation prévus, le représentant de l'Inde a manifesté l'intérêt de son pays de participer à l'organisation d'un des ateliers. Cette délégation a également exprimé son soutien à l'établissement du fonds de dotation.

La question concernant la taille de la Commission juridique et technique, organe subsidiaire de l'Autorité, a suscité des commentaires. Un certain nombre de délégations, dont l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Sénégal et la Jamaïque, voyaient d'un œil défavorable la réduction ramenant de 25 à 15 le nombre de membres de la Commission. Ils ont fait valoir qu'une telle démarche risque de bouleverser la répartition géographique des membres, au détriment des pays en développement.

Dans une déclaration, M. Raymond Wolfe, président de l'Assemblée et représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Autorité, a souligné que son pays avait redoublé d'efforts pour s'acquitter de ses obligations à titre de pays hôte auprès de l'Autorité. Il a affirmé l'engagement de son pays à fournir un environnement propice au fonctionnement d'une organisation intergouvernementale chargée de la gestion des océans afin d'assurer un partage équitable des ressources océaniques. Il a ajouté que son gouvernement étudiait actuellement une entente formelle avec l'Autorité relativement à l'emploi des conjoints des membres du personnel de l'Autorité.

M. Wolfe a également rappelé que la ratification de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention (dispositions relatives aux fonds marins) et la pleine participation des membres aux travaux de l'Autorité étaient essentielles au fonctionnement efficace de l'Autorité. Il s'est dit préoccupé par l'absence des délégations aux réunions, absence pouvant compromettre la crédibilité de l'Autorité ainsi que la qualité de son travail. Il espérait que la tenue de la session en juillet cette année

permettrait au secrétariat de comparer les deux périodes juillet et août dans le but de fixer un calendrier susceptible d'optimiser la participation des membres aux réunions.

Il a rappelé la décision du gouvernement de renommer la salle de conférence principale « The Kenneth Rattray Conference Room » en hommage à feu Kenneth Rattray, éminent juriste jamaïcain qui avait joué un rôle significatif dans le développement du droit de la mer. Une cérémonie commémorative aura lieu le mercredi 18 juillet.

Le représentant du Royaume-Uni a félicité le Secrétaire général d'être « à la tête d'un bateau qui ne coule pas » mais lui a suggéré d'inviter les États à devenir parties à l'Accord sur les privilèges et immunités. Il a en outre signalé les excellents programmes entrepris par l'Autorité récemment, notamment le projet Kaplan. Le représentant de l'Australie a salué les efforts de l'Autorité visant à faciliter l'expansion des connaissances sur le milieu marin. Le représentant du Brésil a annoncé que son pays avait marqué des progrès considérables en ce qui concerne la ratification de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention sur le droit de la mer.

En réponse aux observations faites par les délégations, le Secrétaire général a fourni des éclaircissements sur un certain nombre de points. Relativement à la taille de la Commission juridique et technique, il a déclaré qu'aucune solution ne s'était avérée être la bonne, mais que la question serait traitée ultérieurement. En ce qui concerne le fonds de dotation, il a précisé que les règles et procédures étaient en cours d'élaboration et qu'elles seraient bientôt présentées au Conseil. Quant aux ateliers scientifiques prévus, il a déclaré qu'il travaillait d'arrache pied avec les gouvernements organisateurs afin de trouver la meilleure formule possible et qu'il en faisait de même pour la participation des délégations aux réunions. Il a en outre indiqué qu'il comptait sur l'aide des scientifiques de l'Inde pour mener à bien le travail de l'Autorité dans le Pacifique. Quant au souhait du représentant du Sénégal relatif à l'établissement de liens de collaboration entre des universités sénégalaises et la bibliothèque de l'Autorité, il a affirmé la volonté de l'Autorité à travailler avec toute autre institution de son pays.

L'Assemblée se réunira lundi 16 juillet pour poursuivre l'examen du rapport du Secrétaire général.

* * * * *